

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 095

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 en date du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 087 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 093 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 093 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats est complété ainsi qu'il suit :

Service Coopération internationale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats, délégation de signature est accordée à **Madame Charlotte Rieuf**, Cheffe du service de la coopération internationale, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**

Accusé de réception en préfecture
02-229204906-20260703-2026-DAJA-095-AI
Date de réception en préfecture : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

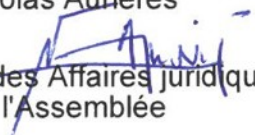
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- conventions d'attribution de subvention ;
- engagements financiers supérieurs à 25 000 € hors taxes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Pour ampliation

Nicolas Aurières

 Directeur des Affaires juridiques
 et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil – BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
 092-229200506-20260703-2026-DAJA-095-AI
 Date de télétransmission : 07/07/2026
 Date de réception préfecture : 07/07/2026